

Option Education Physique et Sportive

Année scolaire 2020-2021



Le lycée propose dans le cadre des options complémentaires au baccalauréat, un enseignement de 3 heures hebdomadaires d'EPS. Son objectif général est un moyen d'acquérir le goût de l'effort et de s'épanouir au lycée.

Trois activités sont pratiquées en seconde, première et terminale.

Volleyball, Vélo Tout Terrain, Raid multisports

En Volleyball : L'objectif est d'atteindre le plus haut niveau de pratique, tant sur le plan individuel que sur le plan des stratégies collectives, en passant progressivement du jeu à 4X4 (Seconde) au jeu à 6X6 (Terminale).

L'activité est aussi abordée du point de vue des connaissances règlementaires, culturelles et scientifiques (préparation physique notamment). Enfin, une réflexion générale sur l'activité est exigée au niveau de la classe de terminale.

En VTT : L'objectif est d'atteindre le plus haut niveau de pratique en cross-country (montées ; descentes et passages techniques). Elle est pratiquée sur les trois années du lycée. Cette activité, au-delà de faire acquérir une compétence sécuritaire indispensable, s'appuie sur le cadre idéal du parc régional de la vallée de Chevreuse.

En Raid multisports : L'objectif est d'atteindre le plus haut niveau de pratique dans l'enchaînement d'épreuves mais aussi de développer ses capacités en course à pied et de maîtriser les bases de l'orientation. Cette activité est pratiquée sur 1 semestre en première.

Au cours de ces trois années, cet enseignement est complété par plusieurs stages d'activités de pleine nature (APPN) :

En seconde : le surf, la course d'orientation, le VTT et le char à voile sont pratiqués sur l'île d'Oléron.

En première : le ski, nordique, alpin et de randonnée sont pratiqués dans le Queyras.

En terminale : une initiation au Raid sur 2 jours est organisée dans le parc de la vallée de Chevreuse.

Inscriptions : Attention, les demandes étant plus nombreuses que les places, une commission de sélection, composée des professeurs d'EPS et des CPE du lycée, procède à l'examen des dossiers.

Les critères retenus sont les suivants :

- Qualité d'une lettre de motivation écrite par l'élève et signée des parents, fournie lors de l'inscription au lycée. Cette lettre doit comporter un état de la pratique sportive et des éventuels résultats ainsi qu'une justification de la demande,
- Résultats en EPS et avis du professeur d'EPS de la classe de troisième,
- Résultats, engagement et sérieux tout au long de la classe de 3^{ème}.

La liste des élèves retenus est communiquée aux familles par voie d'affichage mi-juillet (sous réserve pour cette année particulière). Elle est définitive.

Le Proviseur,

E. Bercoux

Les professeurs,

M. Coquet - M. Godet - M. Williame